

Fait à Fort de France
Le 28/09/2017

**Monsieur Le Président de la CTM
Monsieur Alfred MARIE JEANNE**

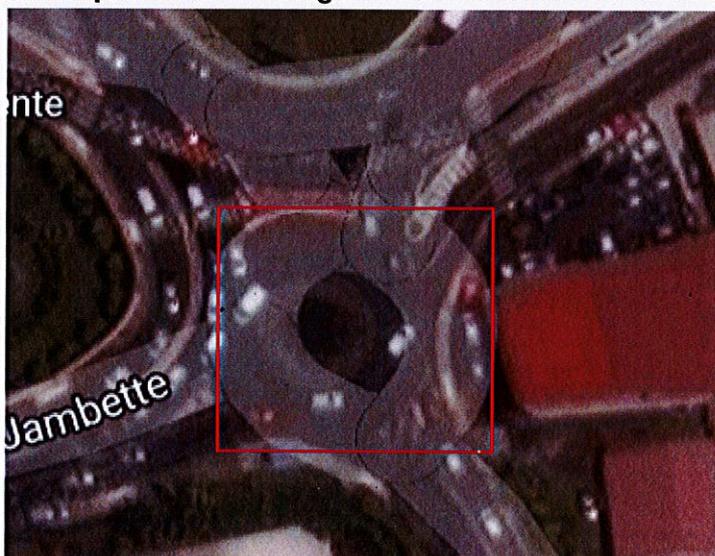
Objet : Conditions de circulation aux abords de la zone de jambette

Monsieur Le Président,

Les conditions de circulation se sont considérablement dégradées pour accéder et sortir de la zone de la Jambette depuis la mise en service du TCSP (feux de signalisation, marche à blanc, aménagements des infrastructures, etc.).

Après des semaines d'observations, la Fédération des ZAE de Martinique (FZAE Martinique) a organisé, à la demande des représentants de la zone de gros de la jambette, une rencontre avec les autorités en charge de l'exploitation du TCSP, à savoir CFTU-MOZAIK et la CACEM, afin d'évoquer les problématiques constatées et de proposer des solutions d'ajustement en vue d'améliorer les conditions de circulation. Cette rencontre, qui s'est tenue le 31 juillet, a permis de développer des solutions communes d'amélioration de la circulation aux abords de la zone de la jambette, solutions que l'ASL de la zone de gros de la Jambette et la FZAE Martinique portent à votre connaissance ci-après.

Rond-point de l'échangeur de Californie à l'entrée de la zone de Jambette



Problématique

L'emprise au sol de l'îlot central du rond-point est d'envergure trop importante par rapport à l'emprise au sol totale du rond-point. Dès lors, les voies du rond-point ne permettent pas une circulation fluide puisqu'il est difficile pour deux véhicules de manœuvrer en même temps. Cette difficulté est accentuée à chaque fois qu'un véhicule encombrant (camion, bus CFTU-MOZAIK, véhicule de livraison, etc.) emprunte le rond-point.

Solution proposée

CFTU-MOZAIK et la CACEM informent l'assistance que cette problématique relève de la compétence de la CTM et qu'il convient ainsi de se rapprocher de ses services.

Les représentants de la zone de la Jambette et la FZAE proposent de réduire l'emprise au sol de l'îlot central du rond-point pour permettre l'élargissement des voies de circulation.

Voie d'accès de la zone de Californie via la parcelle de la société BUT



Herse dégradée : 

Voie d'accès à la zone de Californie via la parcelle de la société BUT : 

Problématique

La voie d'accès à la zone de Californie depuis l'échangeur de Californie via la parcelle de la société BUT est une voie à double sens. Elle permettait initialement aux riverains et aux clients des entreprises installées le long de la voie d'accéder au rond-point de l'échangeur de Californie, les clients de la zone de Californie ne pouvant l'emprunter pour ressortir à cause de la présence d'une herse de type ralentisseur anti recul. Cependant la dégradation de la herse permet, à ce jour, aux véhicules désirant quitter la zone de Californie d'emprunter cette voie pour accéder à l'échangeur de Californie. Cette situation conduit à augmenter le nombre de véhicules circulant dans le rond-point de l'échangeur situé à l'entrée de la zone de la Jambette et ainsi à ralentir considérablement la circulation.

Solution proposée

Les représentants de la zone de la Jambette et la FZAE proposent d'interdire l'accès à cette voie de circulation depuis la parcelle de la société BUT située dans la zone de Californie.

Marquage au sol de l'échangeur (pont et ronds-points)

Problématique

Le marquage au sol actuel ne favorise le bon positionnement des véhicules en fonction de leurs lieux de destination. Cela occasionne de nombreux changements de voie par les véhicules circulant sur l'échangeur et entraîne un ralentissement de la circulation.

Solution proposée

Les représentants de la zone de la Jambette et la FZAE proposent de repenser l'ensemble du marquage au sol de l'échangeur de Californie afin qu'il soit plus lisible pour les usagers de la route.

Feu de signalisation situé entre le pont de l'échangeur et le rond-point d'accès à la zone haut de Californie



Problématique

Le feu de signalisation situé entre le pont de l'échangeur et le rond-point d'accès à la zone haut de Californie permet de garantir la priorité de circulation au BHNS lors de son passage sur l'échangeur de Californie. Ainsi, il empêche aux véhicules de traverser la voie du TCSP à l'approche du passage du BHNS. Cependant, en l'absence de BHNS, ce feu de signalisation n'est pas mis hors service. De ce fait, il passe régulièrement au rouge, créant des files d'attente de véhicules sur le pont de l'échangeur, ralentissant par conséquent la circulation.

Solution proposée

Les représentants de la zone de la Jambette et la FZAE proposent que ce feu de signalisation soit activé par la balise du BHNS uniquement lors de son approche afin de garantir une fluidité de circulation en dehors des horaires de passage du BHNS.

La démarche entreprise avec la zone de la Jambette, MOZAIK-CFTU et la CACEM sera reconduite avec les représentants des zones d'Acajou-Californie, Hauts de Californie, la Lézarde et Les Mangles afin d'évoquer les problématiques de circulation liées au TCSP et de vous proposer des solutions d'amélioration des situations constatées.

Dans l'attente de vos retours, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

ASL zone de gros de la Jambette
Président

FZAE Martinique
Président

MAGPLUS IMMOBILIER
69 Lot. Hibiscus - 1Voie Pamplémousse
Lieu-dit Place d'Armes
97232 LE LAMENTIN
Tél 0596 77 10 61 - Fax 0596 77 03 98
RCS : 2009 B 1353

